

Le Conseil général s'engage pour préserver le Lignon du Forez

Conclu pour la période 2012-2018, le contrat de rivière – Natura 2000 Lignon du Forez a pour vocation de préserver et mettre en valeur cet affluent de la Loire. Son programme d'actions vise à améliorer la qualité des eaux, élaborer un schéma de gestion de la ressource en eau avec le SAGE Loire (Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux), réduire les pollutions, maintenir la biodiversité et prévenir les risques d'inondation. Il a également pour

objectif de mettre en valeur ces milieux aquatiques et de communiquer sur leurs enjeux. Le Conseil général prévoit de participer à ce programme à hauteur de 7,2 millions d'euros. D'un budget total de près de 45 millions d'euros, ce dernier est cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Rhône-Alpes ainsi que l'État et l'Union européenne. Le SYMILAV, Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, qui rassemble l'ensemble des collectivités du territoire, met en œuvre, anime et gère ce contrat de rivière.

D'une superficie de 740 km², le bassin versant du Lignon du Forez est le principal affluent du fleuve Loire. Il est composé d'un réseau de 562 km de cours d'eau dont les deux principaux sont l'Anzon et le Vizézy. Il avait déjà fait l'objet d'un premier contrat de rivière en 2000-2007. Ce territoire est classé au titre de Natura 2000, ensemble de sites naturels européens abritant des espèces rares ou fragiles.



➤ **Michel Chartier, Vice-Président chargé de l'Eau et de l'Assainissement, a signé le contrat de rivière le 11 janvier à Marcoux.**